

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 21 octobre 2025

Cosy n°2025_DEL065

Transfert au Siéml de la compétence « réseau de chaleur et de froid » de la commune de Chemillé-en-Anjou

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Xavier TESTARD (délégué suppléant de Alain MORINIÈRE, Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Pierre BROSSÉLIER (Loire-Layon-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Christophe POT (Baugeois Vallées), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

Ont donné pouvoir

Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-38, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « service public de production et de distribution de chaleur ou de froid », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 18/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de la régie de service public de production et de distribution de chaleur ou de froid, approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025_DEL009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-033 du 24 juin 2025 et par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-DEL058 du 21 octobre 2025 ;

Vu la charte d'exercice de la compétence « création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid », approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 33/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Chemillé-en-Anjou n° 2025_DEL_069 du 24 avril 2025, relative au transfert au Siéml de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid » ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie service public de production et distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) en date du 7 octobre 2025 ;

Considérant que, conformément à l'article 4.4 de ses statuts, le Siéml exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-38 du CGCT relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid ;

Considérant que la commune de Chemillé-en-Anjou a identifié sur son territoire un secteur géographique favorable à la création d'un réseau de chaleur (la commune déléguée de Chemillé) du fait de la présence d'une densité importante de bâtiments consommateurs de chaleur, avec comme principaux bâtiments le centre hospitalier intercommunal, le collège Pierre et Marie Curie et le lycée de l'Hyrôme, la piscine et le théâtre Foirail ;

Considérant que le transfert par la commune au Siéml de la compétence « réseau de chaleur » permettrait d'enclencher une réelle dynamique pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur le territoire communal ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver la demande de la commune de Chemillé-en-Anjou de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid sur le territoire de la commune ;

- d'approuver que le transfert prenne effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- d'approuver, la réalisation du projet de réseau public de chaleur sur la commune déléguée de Chemillé ;
- d'autoriser le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Étant précisé que :

- les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe SPPDCF modifié par la DM 2 ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35